

**DESCRIPTION**  
**HISTORIQUE**  
**ET TOPOGRAPHIQUE**  
**DU DUCHÉ**  
**DE BOURGOGNE.**  
**TOME II.**

COMPRENANT Dijon, le Dijonnois, une  
Notice du Bailliage de Beaune, & l'Histoire  
de cette Ville.

PAR M. COURTÉPÉE, Prêtre, Sous-Principal-Préfet  
du Collège de Dijon.

ET PAR M. BÉGUILLET, Avocat, Notaire de la Province;  
Correspondant des Académies Royales des Sciences & des  
Belles-Lettres, Honoraire de l'Institut de Bologne, des  
Arcades de Rome, &c.



**A DIJON,**  
Chez CAUSSE, Imprimeur du Parlement.  
Et se vend,

A PARIS, chez DELALAIN, Libraire, rue & à côté la  
Comédie Française.

A AUTUN, chez DEJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.

CHALON, chez DELIVANY, Libraire.

AUXERRE, chez FOURNIER, Imprimeur-Libraire.

---

M. D C C. L X X V I I.

APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

340 DESCRIPTION PARTICULIERE  
avoit une Communauté de trois Prêtres avec  
douze Convers, & une de seize Hospita-  
lières, sous la conduite d'une Prieure. Les  
Sœurs logeoient près de l'Eglise dédiée à  
la Sainte Trinité; elles en étoient séparées  
par une grande cour, à l'extrémité de la-  
quelle étoit leur maison sous le nom de  
*Nonrie*, avec une petite Chapelle de Saint  
Eloy. Les bâtimens étant tombés en ruine,  
l'Evêque Zamet l'unit au grand Hôpital de  
Dijon. L'Abbé Claude Fyot ratifia cette  
union en 1681, à condition qu'il y présen-  
teroit chaque année un pauvre; ce qui fut  
accepté par le Bureau le 7 Juillet 1681.  
(*Eglise Saint Etienne, pag. 300*).

Les Chartreux, l'Hôpital, MM. de Ci-  
teaux, sont Seigneurs de Brochon; les pre-  
miers ont la Haute-Justice. En 1390 il y avoit  
déjà trois Seigneurs. La Dame de Pernes  
avoit 38 feux; les Chartreux 1; Hugenin  
de Charmes 2: il y en a actuellement 90 &  
300 comunians.

Par Sentence rendue en la Justice des  
Chartreux, un pourceau qui avoit dévoré  
un enfant *au bers*, fut pendu en 1540.

Carriere de pierre rougeâtre qui imite le  
porphyre, dont on fait des tables.

Brochon est situé au pied d'une Côte,  
dont le vin est au dessus du commun. Entre  
Fixin son Annexe & Gevrey; à un quart de  
lieue de la gr. route de Dijon à Chalon.

par le parti imposé à une plus grande somme de deniers pour le bien public.

Sous le Duc Charles, un pourceau y fut pendu en 1473 par Jugement du Prévôt, pour avoir mangé un enfant au *bers*. Après la mort de ce Prince & la réunion de la Province à la Couronne par les Commissaires de Louis XI, quelques Villes s'attachèrent au parti de Marie de Bourgogne. Beaune, dit l'Historien Jean de Serres, ne pouvant favoriser le *caveçon* (1) françois, fut la première à regimber, & se dispoit à recevoir 600 hommes d'élite conduits par Simon de Quingey; mais le Gouverneur Charles d'Amboise les surprit à Verdun, qu'il emporta d'assaut, & vint assiéger Beaune, qui ne se rendit qu'après cinq semaines de siège, le 2 Juillet 1478. Elle paya 40000 écus d'amende au Roi, & s'obligea de fournir aux Marchands de Paris les vins dont elle avoit reçu l'argent. C'est alors que le Roi fit démolir les châteaux forts de Meursault, de Corabeuf, de Beligny, de Mimeure & de Savigny.

Charles VIII, pour terminer les contestations sur l'élection des Officiers Municipaux, ordonna en 1494 qu'il n'y auroit dans la suite que les gens mariés, Bourgeois & Mar-

---

(1) Demi-cercle de fer qui se met sur le nez des jeunes chevaux pour les dresser.